

# CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI

Secrétariat Général

## COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI CONCERNANT LA DECLARATION *FIDUCIA SUPPLICANS* DU DICASTERE POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Chers Prêtres,  
Chers Religieux et Religieuses,  
Chers frères et sœurs dans le Christ,  
Et chers hommes et femmes de bonne volonté,

1. Nous allons célébrer la Solennité de Noël dans un contexte marqué par des écrits publiés sur des réseaux sociaux suite à l'incompréhension de la Déclaration du Dicastère pour la Doctrine de la Foi sur la signification pastorale des bénédictions, publiée le 18 décembre 2023. Parmi les nombreux écrits, il y en a qui affirment que notre Pape aurait autorisé le mariage entre des personnes du même sexe. D'autres en profitent pour discréditer notre Eglise Famille. Comme certains d'entre vous l'ont déjà exprimé, cela ne manque pas de semer en vous la confusion, l'inquiétude et la déception, en faisant croire que notre Eglise Catholique aurait dévié de sa foi et de son enseignement qu'elle a toujours donné depuis ses origines, sur le sacrement de mariage.
2. Nous, vos Pasteurs, nous voudrions vous tranquilliser et vous donner un éclaircissement. En effet, la Déclaration *Fiducia supplicans* du Dicastère pour la Doctrine de la Foi vise à donner une réponse à la question de savoir si les prêtres peuvent bénir ou pas les couples en situation irrégulière et les couples de même sexe, comme on le fait pour les couples unis dans le sacrement de mariage. Mais la même Déclaration en son numéro 4 rappelle la réponse que le Pape François avait donnée en date du 4 octobre 2023 aux doutes soulevés par 5 Cardinaux et parmi lesquels figure justement la question de savoir si ces personnes peuvent recevoir la bénédiction. Le Pape a donné la réponse suivante : « L'Église a une conception très claire du mariage : une union exclusive, stable et indissoluble entre un homme et une femme, naturellement ouverte à la génération d'enfants. C'est pourquoi l'Église évite toute forme de rite ou de sacramental qui pourrait contredire cette conviction et donner à entendre que l'on reconnaît comme mariage ce qui n'en est pas un »<sup>1</sup>.
3. D'après cette réponse du Pape, qui reprend l'enseignement de la Tradition de l'Eglise Catholique sur le mariage, et sur laquelle revient cette Déclaration *Fiducia*

---

<sup>1</sup> *Responsum ad dubium 2, a et c.*

